

DECLARATION SUR LES ORIENTATIONS DE LA COMMISSION DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Faite par le Président Jacques DELORS
à Strasbourg le 17 janvier 1989

texte prononcé

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, c'est une heureuse tradition que vous avez instituée et que nous allons assumer pour la deuxième fois avec le vote d'investiture et la présentation de la nouvelle Commission. Je serai un peu long, mais quatre ans, vous en conviendrez, c'est très long. Cependant, avant de commencer, je voudrais m'associer aux salutations qui ont été apportées ici aux délégations israélienne et palestinnienne comme un symbole qui nous remplit d'espoir.

Voilà quatre ans, je vous présentais les orientations proposées par la nouvelle Commission. Je terminais mon intervention en soulignant que l'Europe devait affronter trois défis majeurs. Il en est toujours de même aujourd'hui.

La méthode, tout d'abord. Nous devons démontrer, vous disais-je, "que l'on peut agir à douze et non pas simplement stagner et vivre à la petite semaine". La méthode a porté ses fruits au terme des trois étapes de la relance de la construction européenne : l'adoption de l'objectif 1992, l'Acte Unique ou l'amélioration et l'enrichissement du Traité de Rome, la réforme financière ouvrant des possibilités plus larges à l'action communautaire. Cette méthode, demeure valable aujourd'hui. Rien ne nous distraira de notre obsession : réussir l'Acte Unique.

Deuxième défi : l'influence de l'Europe. L'impératif demeure. Nous devons démontrer que la Communauté parle d'une seule voix et qu'elle est un acteur et non simplement un sujet de l'histoire contemporaine. Alors même que notre Communauté est de plus en plus prise au sérieux et, signe des temps, accusée par les uns de vouloir se replier sur elle-même, désirée par d'autres qui veulent ou la rejoindre ou coopérer davantage avec elle, nous mesurons le chemin qui reste à parcourir.

L'Europe Partenaire, selon l'expression proposée par la Commission, exige plus de cohésion, plus de sens des responsabilités, plus d'initiatives. L'Histoire frappe à notre porte. Allons-nous faire comme si nous étions sourds ?

Troisième défi, enfin, celui de la civilisation. Je demandais en 1985 que nous affirmions nos valeurs, que nous réalisions les indispensables synthèses entre les contraintes du monde en voie de se faire et les aspirations souvent contradictoires de nos contemporains. Le défi est toujours là, car, pour indispensable que soit notre réussite dans le domaine économique, il ne suffira pas de réaliser un grand marché sans frontières, ni même - ce qu'induit l'Acte Unique - cet espace économique et social commun. Il nous incombe, dès avant 1993, de donner plus de chair à cette Communauté, et pourquoi pas, un supplément d'âme.

Ainsi, tant du point de vue de l'esprit de son action que de la méthode à suivre et des objectifs à réaliser impérativement, la nouvelle Commission se place, sans hésitation, sous le signe de la continuité. On ne se résigne pas au manque de tonus extérieur de la Communauté. On ne désarme pas devant la montée du désordre ou de l'injustice dans le monde. L'Europe doit rester fidèle à ce qu'il y a de meilleur dans sa conception de la vie en société, dans sa considération pour chaque personne humaine. La Communauté en tant que telle doit assumer toutes ses responsabilités.

LES CHEMINS DE L'ACTE UNIQUE

Retrouvons, si vous le voulez bien, pour un moment, les chemins de l'Acte Unique. Que voyons nous aujourd'hui ? L'Europe est en mouvement, la maison est en ordre et l'économie de la Communauté est en phase avec celles de ses grands partenaires commerciaux. Je peux le dire sans fausse humilité, mais aussi sans forfanterie : les objectifs que nous nous étions fixés, nous sommes en voie de les réaliser pleinement. Qui ne voit que l'Europe vit en fait une période d'intense transition, de métamorphose ? L'absence de drames ne doit pas masquer ce que notre entreprise a de révolutionnaire. Après avoir oublié notre faiblesse, nous sommes en train d'accoucher d'une Europe différente, d'aller d'un pas ferme vers l'Union Européenne, finalité, je le rappelle, de l'Acte Unique .

Par rapport à la date magique et mobilisatrice de 1992, nous voilà à la moitié du chemin et déjà le mouvement est sensible sur tous les fronts, grâce notamment, et non, comme le pensaient certains, malgré le renfort de l'Espagne et du Portugal. L'excellente préparation de ces deux pays avant leur entrée dans la Communauté leur a permis d'être aussitôt de plein pied dans notre Communauté. Et, comme souvent les derniers convertis, ils ont apporté une force, un enthousiasme, une jeunesse à notre projet. La présidence espagnole, j'en suis sûr, confirmera le bienfondé et la vigueur de cette transfusion de sang frais.

Je ne vous imposerai pas un bilan exhaustif du travail que nous avons réalisé ensemble depuis quatre ans, ni un programme détaillé pour l'année 1989, puisque tel sera l'objet de notre prochaine période de session. Mais enfin, comment ne pas souligner qu'à mi-parcours, pratiquement la moitié des mesures nécessaires à la réalisation d'un grand marché ont été décidées et que l'itinéraire pour la moitié restante est clairement tracé. Il n'y aura pas de surprise, les agents économiques le savent, la route est balisée. C'est sans doute pourquoi, ils

paraissent plus allant que les hommes politiques. On ne soulignera jamais assez combien dans un univers aussi aléatoire qu'est le nôtre,

le cadre et le programme fixés par 1992 fournissent un atout à tous nos décideurs pour réduire l'incertitude et conforter leurs stratégies.

Prenons d'abord le grand marché sans frontières : au-delà de la comptabilité des décisions, l'évolution qualitative est marquante : l'harmonisation des règles techniques et de la normalisation, à laquelle se substitue parfois la simple reconnaissance mutuelle, a effectué un immense bond en avant ; des progrès importants ont aussi été enregistrés dans nombre de secteurs.

Les marchés publics qui représentent une part si importante de l'activité économique de la Communauté et qui restent trop souvent confinés dans des périmètres nationaux seront, de par nos directives, plus ouverts.

Le temps n'est plus, vous le voyez, où il fallait dix-huit ans pour adopter une directive sur les architectes, ou seize ans pour un texte sur les pharmaciens.

Toutes les mesures qu'exige la libération complète des capitaux ont par ailleurs été adoptées, apportant l'assurance que pourra être créé en Europe un véritable marché des services financiers dont chacun sait l'importance pour la compétitivité et le financement de nos économies. Et selon un engrenage vertueux dont nous ne devons pas perdre le fil, cette même perspective exigera un rapprochement des régimes fiscaux et un renforcement de la coopération monétaire. Ce qui fut fait, à deux reprises, à Palerme en 1985, puis à Nyborg en 1987, pour le plus grand profit d'un Système Monétaire Européen qui a pu ainsi faire la preuve de sa double utilité : comme incitation puissante à la convergence des économies, comme îlot de stabilité relative dans un univers monétaire encore dominé par l'absence de visibilité et par des oscillations difficilement maîtrisables.

Les biens et services, les capitaux, mais aussi les personnes, la quatrième liberté prévue par le traité de Rome. La directive sur la reconnaissance des diplômes assurera à terme aux citoyens européens diplômés de pouvoir exercer leur profession sur tout le territoire de la Communauté, symbole s'il en est que notre espace économique et social est en train de changer de dimension. D'où la perspective que j'ai évoquée, jeudi dernier, avec les partenaires sociaux, pour mieux s'y préparer, d'un marché européen du travail.

La dynamique du changement a d'ailleurs gagné l'ensemble des activités communautaires. Il y aura un marché unique pour toutes les activités, y compris les transports, l'énergie, les produits nouveaux générés par la science. Il en résultera, il en résulte déjà des possibilités accrues pour les consommateurs européens. Autre signe évident de saut réalisé, la manière dont la sidérurgie est sortie, après six ans d'encadrement, de l'état de choc où l'avait plongée la pire crise structurelle de son histoire depuis l'avènement de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Pourtant, Mesdames et Messieurs, et je l'ai souvent répété ces derniers mois, on ne tombe pas amoureux d'un grand marché. L'historien Fernand BRAUDEL, spectateur lucide de notre effort au début des années 60, ne disait pas autre chose lorsqu'il s'exclamait : "C'est mal connaître les hommes que de leur donner pour seule pâture, ces sages additions qui font si pâle figure à côté des enthousiasmes, des folies non dénuées de sagesse qui ont soulevé l'Europe de jadis ou d'hier. Une conscience européenne peut-elle se construire seulement sur des chiffres ? Ne peut-elle pas au contraire leur échapper, les déborder de façon imprévisible ?"

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, j'insiste non seulement sur la réalisation d'un espace sans frontières, mais aussi sur les politiques d'accompagnement qui ouvrent des perspectives aux hommes et aux femmes de la Communauté. En un mot, l'Acte Unique, mais tout l'Acte Unique.

C'est l'évidence, nous devons avancer simultanément sur tous les fronts. Sinon ...

Comment fera-t-on l'Europe si les hommes et les femmes au travail, salariés, chefs d'entreprises, agriculteurs, industriels, professions libérales n'en sont pas les premiers constructeurs ?

Comment fera-t-on l'Europe si on délaisse - c'est-à-dire si on laisse aux autres, Américains ou Japonais - un instrument si fort de rapprochement, voire de culture tel que la télévision ?

Comment fera-t-on l'Europe si l'on continue, chacun dans son coin, à mener en ordre dispersé la recherche, source des richesses, mais aussi des espoirs pour l'avenir ?

Comment fera-t-on l'Europe si on consent à la banalisation de ses paysages et à la dégradation de son environnement ?

Comment fera-t-on l'Europe si les jeunes ne voient pas en elle un projet collectif et une représentation de leur propre avenir ?

Cohésion et solidarité

D'où la cohésion, d'où la solidarité. Dans le domaine social, j'avais personnellement pris des engagements l'année dernière. Ils ont été tenus et ils seront tenus. En effet, la Commission a mis en chantier une charte des droits sociaux fondamentaux pour concrétiser et faire vivre notre modèle européen de société. Elle a proposé, pour respecter les traditions et les sensibilités diverses dans notre Communauté, l'option entre trois modes de participation des salariés dans l'entreprise, pour l'élaboration - jugée nécessaire par la grande majorité des industriels - des statuts d'une société de droit européen. Elle a élaboré les textes permettant de faire passer dans la réalité les dispositions de l'article 118 A permettant

l'harmonisation des conditions d'hygiène, de santé et de sécurité des travailleurs. Il y a là, vous en conviendrez, matière à de substantielles réalisations, dans les années qui viennent mais aussi beaucoup de travail.

En outre, dès janvier 1985, je le rappelle, et en dépit des risques d'échec ou de faux semblant, j'avais relancé le dialogue social au niveau européen. Les partenaires sociaux ont débattu, émis des avis communs dont la portée ne doit pas être sous-estimée. Le 12 janvier dernier, alors que certains redoutaient - non sans raison - un dialogue de sourds, les responsables européens et nationaux des organisations patronales et syndicales ont donné un nouvel élan, réaliste et concret, au dialogue social. La Commission s'attachera à nourrir ces discussions et à faire en sorte qu'elles irriguent les relations sociales au niveau national comme au niveau des régions, à l'échelon des branches d'activité comme à l'échelon des entreprises, par une sorte de double mouvement, du haut vers le bas et du bas vers le haut. Chacun pourra ainsi apporter sa contribution au renouveau de l'Europe.

Les solidarités nécessaires doivent aussi s'exprimer entre les diverses régions et autres collectivités décentralisées. Le Parlement a souvent insisté sur ce point. Chacun doit pouvoir jouer sa chance, utiliser au mieux ses avantages comparatifs, ses ressources humaines, naturelles et techniques. D'où l'extrême importance que j'attache à la mise en oeuvre des nouvelles politiques communes, proposées par la Commission dans son document "réussir l'Acte Unique", acceptées par le Conseil Européen en février 1988. Là aussi, c'est un vrai défi lancé à nos manières de penser et d'agir. Le succès ne dépendra pas que du dynamisme et du savoir faire de la Commission. Il sera fonction de l'esprit d'innovation de chaque région. Il ne sera possible que si les bureaucraties nationales renoncent à vouloir tout contrôler et à raisonner uniquement en termes de transferts financiers. La Commission, quant à elle, s'organisera pour stimuler ces initiatives, encourager la coopération entre les régions. Il lui reviendra également de promouvoir ce grand réseau européen

d'infrastructures qui permettra de circuler et d'échanger, plus vite et moins cher, en Europe.

Mesdames et Messieurs, cette solidarité se manifeste également dans l'interdépendance entre toutes les formes d'activité. Le nouvel organigramme de la Commission en témoigne, avec les responsabilités particulières données à un commissaire. Des grandes entreprises aux PME, sans oublier l'important secteur des coopératives et des mutuelles, de la production de biens et services à leur distribution. La Commission s'est organisée pour les aider toutes.

Recherche, éducation, environnement

J'en viens maintenant à la recherche, à l'éducation et à l'environnement. En effet, la recherche et l'éducation sont les deux nerfs de la guerre économique dans une phase de profonde mutation.

Nous avons donc adopté pour 1987 - 1991 le premier programme-cadre de recherche et de développement fondé sur l'Acte unique avec un financement obtenu de haute lutte, non sans peine, même s'il nous apparaît encore insuffisant pour relever tous les défis. Et dans le sillage, plusieurs programmes spécifiques ont été proposés et adoptés, pour les technologies de l'information, pour les télécommunications, pour l'introduction des processus les plus avancés dans les secteurs industriels qualifiés de traditionnels. Bien d'autres programmes manifestent la volonté de la Communauté d'assurer une meilleure maîtrise collective des nouvelles découvertes. J'insiste sur l'effet multiplicateur de ces programmes, sur leur aspect créatif, sur leur rôle de pionnier. Le nouveau Commissaire en charge de ce dossier a l'intention de diversifier les modes de faire pour répondre aux besoins nés d'une nouvelle invention ou d'une compétitivité accrue. Dès 1989, vous aurez à en débattre.

Toujours au nom de la compétitivité, mais aussi au nom de la défense de notre identité culturelle, la Communauté refuse de laisser le monopole de la technique audiovisuelle aux Japonais et celui des programmes aux Américains. La Commission a donc proposé d'agir sur les trois éléments du triptyque : organiser l'espace audiovisuel européen, mettre en oeuvre les technologies les plus avancées au premier rang desquelles figure la haute définition, stimuler la production de programmes audio-visuels, un effort auquel s'attache, pour sa modeste part, mais efficacement le programme MEDIA.

J'espère que L'EUREKA audiovisuel, proposé par le président Mitterrand permettra à nos créateurs, nos artistes, nos intellectuels de se voir offrir les possibilités d'expression dont ils ont besoin pour enrichir le patrimoine culturel de notre Europe.

En ce qui concerne l'éducation, nos premiers pas dans le domaine de l'éducation sont prometteurs, soutenus par le Parlement, ainsi que l'atteste le réel succès de nos échanges de jeunes, soit par la coopération universités-entreprises avec le programme COMETT, soit par les échanges interuniversitaires avec ERASMUS. Ce sont les meilleurs gages de cette osmose européenne en train de se faire. Pour l'avenir, quel réconfort que de constater, comme j'ai pu le faire, à maintes reprises, l'enthousiasme des étudiants, des professeurs et des entrepreneurs grâce à la multiplication des échanges, ils sont devenus des militants de cette cinquième liberté, peut-être la plus importante, celle de la libre circulation des idées.

En matière d'environnement nous progressons moins vite que je ne le souhaiterais. J'y reviendrais plus tard. Il convient dès maintenant de rappeler les décisions prises pour lutter contre la pollution, qu'il s'agisse d'imposer des voitures propres ou de mettre au point des normes pour les grandes installations de combustibles, une manière de montrer qu'il n'est pas question d'opposer marché intérieur et environnement, mais bien de les intégrer.

Parce que l'Europe doit être celle de tous ses membres, toute sa politique est faite de cohérence, de cohésion et de solidarité.

Cohérence puisque la volonté est exprimée d'avancer sur tous les fronts à la fois, de mener de pair partout libéralisation et harmonisation qu'il s'agisse des offres publiques d'achat, des assurances ou des banques. Cohésion puisque la Communauté refuse d'être une simple zone de libre échange assortie de quelques transferts financiers, mais se veut espace économique et social commun, un espace organisé. Solidarité enfin puisque le doublement des fonds structurels, la programmation et la concentration des interventions permettront à la collectivité d'aider les pays qui ont à réaliser le plus grand effort d'adaptation. Et je songe - et je voulais le souligner ici - aussi aux territoires qui sont éloignés du centre de la Communauté et pour lesquels des actions particulières sont proposées par la Commission.

La maison est en ordre

L'Europe est en mouvement vous ai-je dit, la maison est en ordre, et c'est aussi important. Comme la Commission Européenne s'y était engagée- le Conseil de Bruxelles en est témoin - la maison est en ordre. En veut-on un exemple ? La réforme de la politique agricole commune est appliquée; il n'est que de voir pour s'en convaincre la diminution des stocks - résultat d'une politique active d'écoulement. Cette réforme de la PAC vous le savez, est destinée à rendre au marché son rôle qui est d'orienter la production tout en accompagnant cette évolution des mesures qui la rendent supportable aux agriculteurs les moins favorisés. Elle trace un avenir pour nos agriculteurs, piliers de l'Europe "puissance verte" et qui entend le rester. Elle seule permettra - et la Commission y veillera - le maintien si indispensable des agriculteurs dans les campagnes et dans l'esprit du Traité de Rome, le développement des exploitations familiales. Elle apportera une contribution essentielle à cette nouvelle frontière pour laquelle j'ai plaidé inlassablement, le renouveau de nos régions rurales, illustration de notre volonté de lutter contre la désertification et le déséquilibre du territoire.

Mais cette réforme n'a de sens que dans la discipline budgétaire. Celle-ci est et sera respectée. Nous nous y sommes engagés ensemble par l'accord interinstitutionnel. D'ailleurs pour tous ceux qui, chaque année, voyaient la Communauté s'engluer dans un débat budgétaire conflictuel et stérile, l'adoption dans les délais et sans drame d'un budget 1989 en est le meilleur symbole. La maison est en ordre, cela signifie simplement que la Communauté est gérée, qu'il n'y a plus ni laxisme, ni inconséquence.

Une Europe en phase avec les plus dynamiques

Enfin, et sur ces bases, une Europe en phase avec les économies les plus dynamiques. Ce mouvement, cette maîtrise, permettent aujourd'hui à la Communauté d'être en phase avec les économies de ses grands partenaires commerciaux. En 1988, elle aura ainsi enregistré sa meilleure croissance depuis douze ans, réalisé des investissements record sur les vingt et une dernières années, créé 1,6 million d'emplois quand elle en détruisait un million en 1982. En particulier, la situation des jeunes sur le marché du travail, source naguère de notre profonde inquiétude, s'est relativement améliorée pour la troisième année consécutive dans la plupart de nos pays. Je ne suis pas en train de vous dire que la question du chômage est résolue. Trop de prophètes s'y sont brûlés les yeux. Mais, face au problème le plus angoissant de notre société, je veux voir dans ces chiffres une lueur d'espoir, un encouragement à poursuivre dans la même voie.

Bien sûr, les sceptiques - et j'en rencontre! - ne verront dans cette amélioration de la situation économique qu'un effet de la bonne conjoncture internationale. Et de fait, les grands pays industrialisés sont en train de connaître leur meilleur cycle depuis le début des années 70. La surprise est pour certains d'autant plus grande qu'au lendemain du krach d'octobre 1987, les économistes avaient décrit les mécanismes qui pouvaient conduire à une récession mondiale. Je voulais vous le répéter ici: ils ne se sont pas trompés, comme on l'a trop dit; ils ont pour une fois - pour une fois - été écoutés. Une politique monétaire adaptée à la nécessité d'amortir les chocs consécutifs au krach, la stabilisation du dollar quand certains voulaient le voir reprendre sa chute, l'amélioration aussi des termes de l'échange du fait de la baisse des cours du pétrole, tout cela a permis à la machine économique mondiale d'être alimentée et à la croissance de se poursuivre.

Bien sûr, ce constat positif ne doit pas nous plonger, en rien, diminuer notre lucidité et notre vigilance. Bien des facteurs subsistent, vous les connaissez, ils peuvent remettre en cause ce mouvement d'expansion. Raison de plus pour que la Communauté - en tant que telle et avec tout son poids - accepte de prendre sa part de responsabilité dans la construction d'un ordre économique mondial plus stable, plus efficace et plus juste. C'est donc, Mesdames et Messieurs, un message d'espoir dont vous et nous, dont le Conseil des ministres aussi, sommes porteurs aujourd'hui.

Un message d'espoir

Mais pour en rester à l'Europe, croyez-vous qu'une Communauté doutant d'elle-même, étriquée, querelleuse - celle de naguère - aurait su saisir les opportunités qui s'offraient à elle ? Pensez-vous que l'on doive négliger les aspects structurels de ce redressement spectaculaire qui expliquent pour l'essentiel que l'inflation soit sous contrôle dans la majorité des pays européens. Je le sais parce que la plupart des chefs d'entreprises que je rencontre m'expliquent que l'échéance de 1992 a joué pour eux comme un accélérateur d'investissement. Nous savons aussi à quel point la confiance retrouvée peut changer l'attitude et les anticipations des agents économiques. Et comme tout cela intervient à partir de bases plus saines, - une désinflation structurelle, une réduction des rigidités, une compétitivité en partie retrouvée, une plus grande transparence -, l'Europe du Grand marché naissant a pu profiter pleinement des vents dominants de la conjoncture internationale, quand on disait certains de ses membres durablement condamnés à jouer les tortues économiques.

Si j'ai fait ce long passage sur la situation économique, c'est parce que, lorsqu'on parle de dimension sociale, on avance le problème de l'emploi. Nous avons fait des progrès sur l'emploi. Lorsqu'on parle de 1992, on nous accuse de vendre des rêves, mais le rêve est déjà en partie réalité. Excès d'optimisme que ces propos ? Je ne le crois pas. Non, nous pouvons dire enfin, "l'Europe ça marche". Bien sûr, je ne saurais cacher les difficultés qui nous attendent. Elles sont à la fois politiques et techniques, sur les politiques de l'immigration, sur la fiscalité de l'épargne ou le rapprochement des taxes indirectes, sur les conditions de coopération en matière de drogue, de criminalité ou de terrorisme pour pouvoir supprimer les frontières physiques. Mais ces difficultés sont aussi psychologiques et c'est sans doute la grande différence par rapport à 1985. Car dès lors que la conscience des exigences de l'Acte unique est plus grande, les résistances, n'en doutez pas, s'accroissent d'autant dans chacun de vos pays.

Voilà sans doute pourquoi certains méprisent nos succès et ne mettent l'accent que sur nos difficultés. Ah la tentation d'être original, de bouder le bonheur de voir notre Europe exister à nouveau. Les mauvais bergers, vous les connaissez, nous les connaissons. Nous n'avons jamais dit, pour notre part, que le grand marché exonérerait les Etats membres des efforts considérables d'adaptation qu'impliquent la concurrence et la nécessaire compétitivité sur un marché désormais mondial. Mais mesuré à l'aune des concessions - puisqu'hélas tel est le mot qu'on utilise - que chaque pays devra faire pour surmonter ces difficultés, qui peut raisonnablement affirmer que les inconvénients dépasseront les avantages qui sont attendus de la réalisation de l'Acte unique sur le plan économique et social ?

Je suis donc tenté de reprendre l'exclamation célèbre d'un homme politique français : "Enfin les difficultés commencent" car je suis sûr que leurs solutions révéleront à quel point l'Union de l'Europe est plus réelle qu'elle n'apparaît.

La force des institutions

Et pour cela, nous devons compter avant tout sur la force de nos institutions. Cette marche en avant aurait-elle pu être réalisée sans un renforcement de l'efficacité de nos institutions ? J'en doute. Je me souviens encore du débat institutionnel qui a, dans cet hémicycle, précédé l'adoption de l'Acte unique. Si nous étions, vous comme moi, convaincus de la nécessité d'améliorer le processus de décision, certains rêvaient d'un grand chambardement. Il n'a pas eu lieu, mais l'extension du vote à la majorité qualifiée nous a grandement facilité la tâche.

Je ne peux, pour ma part, que me féliciter aussi de l'association alors décidée de votre Parlement au processus de décision. Ceux qui y voyaient un facteur de ralentissement de nos activités se sont trompés, la Commission peut en témoigner. L'Assemblée de Strasbourg a joué depuis quatre ans le rôle extrêmement positif que nous attendions d'elle. Mais attention : il ne faut pas qu'un déséquilibre apparaisse entre votre assemblée et les parlements nationaux. Je tiens à réaffirmer ici l'importance que j'attache à l'implication croissante des parlements nationaux, pour la prise en compte de nos activités. A vous députés européens, me semble-t-il d'accentuer vos initiatives vis-à-vis de vos collègues nationaux.

Si le Parlement européen a rempli pleinement son rôle dans le cadre de la coopération, on doit, en revanche, s'interroger sur les retards du Conseil, sur les difficultés classiques qui perturbent la bonne avancée de notre projet commun. Comme le rappelait Lord Cockfield dans sa "Mid Term Review" : "bien que quatre ans nous séparent du 31 décembre 1992, il faut que les Etats membres aient le temps d'intégrer les mesures communautaires dans leur législation nationale (...). En réalité, cela signifie que le Conseil doit achever l'essentiel de ses travaux dans les deux prochaines années. Il devra accélérer considérablement sa cadence". Il est d'ailleurs un

domaine, je le dis entre parenthèses, où cette attitude du Conseil nous préoccupe particulièrement depuis deux, trois mois seulement, c'est celui de l'agriculture. On peut en effet se demander pourquoi, même si l'on en connaît les raisons historiques, les questions agricoles ne sont pas traitées dans le même cadre et avec la même rigueur, que les matières passant par le filtre du COREPER.

L'EUROPE PARTENAIRE

J'en viens à la place de l'Europe dans le monde, à l'Europe partenaire. La Communauté a-t-elle pour autant relevé le défi de l'influence ? A-t-elle retrouvé la capacité d'agir et pas seulement celle de réagir ou de suivre ? A voir fleurir aux Etats-Unis ou au Japon la campagne sur l'Europe forteresse, on pourrait le penser. Car c'est là un mauvais procès qui est d'abord révélateur de notre dynamisme retrouvé.

C'est un mauvais procès. Toutes les données économiques prouvent qu'il serait absurde pour le plus grand exportateur mondial de biens, c'est-à-dire la Communauté européenne, de fermer ses frontières aux produits étrangers. Les échanges de la Communauté européenne représentent 20% du Commerce international (38% si l'on y ajoute les échanges intra communautaires) contre 15% aux Etats-Unis et 9% au Japon. Qui ne voit dans ces chiffres que l'Europe serait la première victime d'un protectionnisme montant, d'autant qu'elle est, plus que ses partenaires, dépendante du commerce international dans sa production .

Si cet argument de bon sens ne suffit pas, la Communauté peut aussi mettre en avant les efforts qu'elle a accomplis ces dernières années, dans le domaine si contesté des subventions agricoles. Vous savez le débat qui nous oppose aux Etats-Unis dans le cadre de l'Uruguay Round. Mais entre ceux qui - comme nous - réforment leur politique agricole dans le sens des recommandations internationales et qui réduisent le montant de leurs subventions de 20% et ceux qui, tout en affichant de grandes ambitions pour l'avenir, pratiquent jour après jour une politique qui va dans le sens de la confrontation sur les marchés mondiaux, je vous pose la question : où est la raison ? Qui a raison ?

Mais parce que l'Europe manifeste son dynamisme, parce que ce marché de 320 millions d'habitants au niveau de vie élevé suscite bien des convoitises, on n'hésite pas à nous dépeindre en train d'ériger murailles et tours d'angle. Ne soyons pas dupes. Ceux qui nous décrivent ainsi sont ceux qui veulent voir l'Europe ouverte, sans politique commune, sans réaction, sans volonté politique. Ce sont ceux qui chez eux, votent des lois commerciales protectionnistes ou ralentissent par toutes sortes de faux semblants une timide ouverture de leur propre marché. A ceux-là nous disons clairement : l'Europe sera ouverte mais pas offerte. Elle sera ferme et elle l'a déjà montré - vis-à-vis des pratiques commerciales déloyales. Elle continuera de recourir au GATT en cas de différend. Elle répliquera de manière déterminée aux actions illégales et discriminatoires des pays tiers. Bref, l'Europe ne se laissera pas intimider, mais, bien entendu, elle maintiendra, comme elle l'a fait depuis le début de l'Uruguay round, son attitude d'ouverture et de proposition, afin de contribuer à l'extension si vitale du commerce multilatéral.

Soyons clairs et francs, comme il sied entre amis. Ce n'est pas sur les bases actuelles, me semble-t-il, que nous pourrons, Américains et Européens, c'est-à-dire les deux plus grands producteurs agricoles du Monde, trouver les voies d'une entente et cesser ainsi de perturber les marchés mondiaux, dans une guerre sans merci de subventions croissantes. Ce n'est pas le climat qui devrait présider à un partenariat fructueux, seul digne de l'amitié profonde qui existe entre nos peuples. Il est encore temps de revenir à cette compréhension confiante et réciproque qui a marqué souvent l'histoire des relations entre les Etats-Unis et l'Europe. Nous, les Européens, y sommes prêts, mais à condition que les Européens soient respectés. Parce que notre destin est lié en tant que membres du Monde libre, parce que c'est notre intérêt commun, j'espère que nous pourrons rapidement, et dans tous les domaines, nous engager dans une coopération renouvelée à la fois dans son esprit et dans ses méthodes.

Nous n'en oublions pas pour autant notre autre grand partenaire, le Japon, avec lequel nous entendons poursuivre, sur la base d'une réelle réciprocité, le renforcement de nos relations commerciales et financières et, je l'espère aussi, culturelles. N'en doutons pas, il y a beaucoup, vraiment beaucoup à faire.

Pour en revenir à notre Europe, dans son concept le plus large, un relief particulier doit être donné aux relations avec les pays de l'Association Européenne de Libre Echange, à la fois sur le plan multilatéral et sur le plan bilatéral. Des progrès substantiels ont été accomplis. L'ont-ils été à un rythme suffisant, j'aurais l'occasion de répondre plus loin à cette question.

Enfin, la séduction nouvelle de la Communauté, on peut aussi en voir l'expression dans la percée historique menée depuis quatre ans dans les relations Est-Ouest qu'il s'agisse de l'établissement de relations diplomatiques avec l'Union Soviétique et cinq autres pays, de l'instauration parallèle de relations officielles avec le COMECON, ou de la conclusion d'accords commerciaux avec la Hongrie et la Tchécoslovaquie.

Au total, la Communauté voit ses voisins se tourner de plus de plus vers elle. Elle doit s'en féliciter et concevoir ce que l'on pourrait appeler "des politiques de proximité évolutives", adaptées à des situations très différentes et qui devraient être proposées aussi aux pays d'Afrique du Nord. L'un d'entre eux, je vous le rappelle, le Maroc, a exprimé un intérêt particulier pour la Communauté européenne. Ne l'oublions pas, même s'il est engagé, maintenant et prioritairement - c'est lui-même qui l'affirme - dans les discussions avec ses proches partenaires dans la perspective d'un Grand Maghreb. Nous suivons leurs efforts avec d'autant plus de sympathie et d'intérêt que nous avons approfondi, dans des accords bilatéraux, notre coopération avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

L'impératif de la coopération politique

Mais je ne voudrais pas, en me limitant au secteur économique et commercial, peindre une situation plus idyllique qu'elle n'est. Si la Communauté suscite appétits ou intérêts, je me demande parfois si elle fait en toutes circonstances preuve d'une dignité retrouvée. J'ai déjà eu l'occasion de regretter devant vous, après le Conseil européen de Rhodes, que la coopération politique progresse moins vite que la construction économique et que les Douze n'aient pas cru devoir prendre des positions communes, puis des initiatives dans le dialogue entre l'Est et l'Ouest.

On a répondu que les pays européens sont présents et actifs à la Conférence CSCE de Vienne. Bien entendu, nous ne pouvons tous que nous réjouir de voir se poursuivre le processus lancé, par trente cinq pays, à Helsinki en 1975.

Les accords conclus à Vienne vont ouvrir de nouveaux horizons pour le désarmement équilibré, une coopération élargie en matière économique, scientifique et culturelle, la suppression de certaines entraves à l'exercice des droits de l'homme. La Communauté est partie prenante. Elle doit s'y affirmer davantage en tant que telle.

Toutefois, répétons-le, les citoyens européens ont-ils vraiment conscience qu'ils sont un des enjeux principaux des relations entre les deux Grands? C'est quand-même sur leur territoire que se trouvent de formidables arsenaux militaires. C'est leur territoire qui peut être, demain, la cible d'une confrontation atomique et, même si on écarte cette épouvantable éventualité, certains savent en jouer pour impressionner nos populations. C'est pourquoi je persiste à penser que dans le cadre de la coopération politique, les Douze doivent renforcer leur unité et leur force de proposition.

Ces quelques réflexions ne sauraient être interprétées comme si la Commission était tentée par la confusion des genres. Elle sait la limite de ses compétences, tout en participant pleinement aux réunions de la coopération politique. Mais le destin de la Communauté est indivisible. Le souci d'une Europe forte doit être notre obsession. Par conséquent, si l'écart s'accroissait encore entre les progrès de l'Europe économique et les hésitations de l'Europe de la politique étrangère, il pourrait en résulter un affaiblissement de notre dynamisme et de notre volonté. Car il est de plus en plus difficile de séparer l'économie du politique. Dois-je, au surplus, rappeler que les Douze ont solennellement affirmé, dans le préambule de l'Acte Unique, leur volonté de réaliser l'Union Européenne, ce qui veut dire : un pour douze, douze pour un ?

La relance du dialogue Nord-Sud

Ces observations sur la timidité ou sur une certaine timidité de l'Europe valent, me semble-t-il, pour l'ensemble de l'action extérieure de la Communauté. Au-delà de son rôle dans les affaires commerciales, l'Europe veut être vraiment partenaire loyal mais vigilant et ambitieux, désireux de construire un ordre économique plus juste et plus efficace.

Partenaire pour un ordre plus juste, cela signifie qu'il faut ranimer le dialogue Nord-Sud, interrompu par la crise et par le sentiment, devant la richesse soudaine de quelques pays pétroliers et l'émergence de nouveaux pays industrialisés, que l'ordre des choses était en train de changer. Or, pour une partie du monde, il n'en est rien, vous le savez comme moi. Sans doute le spectre d'une crise financière majeure s'est-il éloigné. Mais au prix d'efforts de la part des pays endettés qui y rongent parfois un système démocratique d'autant plus fragile qu'il est jeune. La réponse à l'endettement ne peut se résumer à ce que l'on appelle pratiquement l'ajustement structurel - la démocratie y risque trop gros !

Voyons les chiffres : l'ajustement a entraîné une baisse continue du niveau de vie de 2 % par an entre 1980 et 1986 pour les pays à revenu intermédiaire, et encore de 1/2 point en 1988. Dans l'Afrique sub-saharienne, le revenu par tête est inférieur de 25 % à celui des années 70.

Pour autant, le potentiel de croissance des pays endettés a-t-il été accru ? Je crains que non en raison du fait qu'une politique d'ajustement myope fait que vous guérissiez parfois, mais avec un état général si affaibli que tout progrès futur vous est interdit.

Certes, la période récente a vu quelques améliorations. D'abord les orientations du Sommet de Toronto pour les pays les plus pauvres et si vous me permettez cette parenthèse, nous avons été heureux de voir les Européens s'y exprimer d'une seule voix. Ensuite le marché lui-même commence à admettre des techniques de réduction de la dette. Mais, il n'en demeure pas moins que même dans une année de forte croissance et d'expansion soutenue du commerce international comme 1988, le transfert financier net des pays pauvres vers les pays riches a encore été de 40 milliards de \$, qui s'ajoutent aux 100 milliards des quatre années précédentes.

Les bases d'une solution valable sont connues : une combinaison d'efforts structurels des pays endettés, augmentation des financements privés et publics et une ouverture plus grande des marchés des pays industrialisés, de nos marchés.

La Communauté doit-elle et peut-elle y apporter sa pierre ? Elle le doit, elle le peut. Elle le doit : la démocratie et l'équilibre social sont menacés et cela concerne tous les Européens et nos relations, comme le disait ce matin le président du Conseil, notamment avec l'Amérique latine et l'Amérique centrale. Elle le peut, car le maillon commercial du lien finance-commerce-monnaie est en partie entre les mains de la Communauté. C'est en tant que partenaire commercial, capable

de donner, mais aussi de demander et d'obtenir, que la Communauté peut prendre les initiatives qui permettront de stimuler, par des importations accrues de ces pays, les potentialités de croissance de ces derniers, ce qui allégera d'autant les charges financières et donnera des marges de manoeuvres pour préparer l'avenir par des programmes suffisants d'investissement. En d'autres termes, la Communauté peut, en donnant l'exemple, susciter une nouvelle orientation qui permettrait de concilier l'assainissement à court terme et le développement à moyen terme. Elle aura l'occasion de mettre au point ses propositions tant dans le cadre multilatéral que dans la préparation de Lomé IV avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ou encore dans le dialogue qui s'annonce sous de bons augures avec les pays d'Amérique Latine et d'Amérique Centrale.

Notre priorité : l'environnement et le cadre de vie

Une autre de nos priorités, c'est l'environnement et le cadre de vie car, être partenaire d'un ordre économique mondial plus juste et plus efficace, c'est aussi ne plus délaissier la question de l'environnement. N'est-ce d'ailleurs pas là l'un des thèmes que nous pouvons partager avec les "autres Europe". De Tchernobyl au Danube, elles savent ce qu'il en coûte d'agresser la nature ou de la délaissier. L'enjeu, vous le connaissez. C'est celui du rapport quotidien de l'homme à son cadre de vie comme celui, millénaire, de la société à la nature. Or, dans ce combat devenu planétaire pour la préservation de l'environnement, l'Europe est en première ligne.

D'abord parce qu'elle est riche et que, de ce fait, elle est aux prises avec un progrès accéléré de la science qui modifie en permanence son cadre de vie. Si nos pays n'ont plus, hélas, le privilège des pollutions industrielles, ils paient les premiers, dans les ravages des pluies acides et dans la dégradation des réserves naturelles d'eau potable, le prix d'une efficacité agricole et industrielle poussée aux limites du productivisme.

Mais aussi parce que l'histoire même de son développement a été marquée, depuis des siècles, par un équilibre particulier entre la société et la nature. Depuis le Moyen-Age, la population européenne a toujours pleinement occupé son espace rural. Avec ses 320 millions d'habitants répartis sur plus de deux millions de kilomètres carrés, le territoire de l'Europe est ainsi aujourd'hui sans équivalent par l'équilibre de son peuplement et la progressivité des hiérarchies urbaines.

Mesdames et Messieurs, il est bon de rappeler que cette spécificité a marqué profondément la situation de la famille dans la société, la conception de l'organisation économique et sociale, la place et la structure des villes et du monde rural. C'est tout cela, n'en déplaise à certains, la personnalité européenne dans ce qu'elle a de plus particulier, et qu'il faut préserver.

Or, ces équilibres sont en cause avec la menace qui pèse d'une désertification rurale dans plusieurs pays de la Communauté et avec les difficultés croissantes d'aménagement et de gestion que connaissent les plus grandes de nos cités.

Face à ce défi, que pouvons-nous faire ? En premier lieu, reconnaître franchement que la Communauté européenne n'a pas tiré les leçons de son expérience, ni mobilisé pleinement ses moyens.

Ensuite - je suis tenté de dire d'abord - appliquer ses propres principes, ceux que définit l'Acte Unique qui lui a donné une compétence en la matière. Je peux les énumérer, ils sont de bon sens : la prévention doit primer sur la réparation, la charge de la réparation revient aux responsables des nuisances, ou, dit plus trivialement, le pollueur doit être le payeur, enfin l'environnement est une composante essentielle des autres politiques.

Mais il faut donner vie à ces principes. Là aussi le mouvement est perceptible, les esprits sont en train de changer : il est rassurant que le respect de l'environnement n'apparaisse plus comme un handicap pour la compétitivité, mais parfois comme un atout. En effet, la recherche de technologies alternatives prouve la rentabilité économique et les conséquences, positives pour l'emploi, de la défense de la nature. Il faut changer d'esprit dans ce domaine.

De plus, la Communauté dispose grâce à l'Acte Unique de deux leviers législatifs importants : l'article 130 R établit une compétence communautaire chaque fois qu'il est nécessaire d'élaborer une règle visant directement la gestion du patrimoine naturel; d'autre part, l'article 100 A lui donne les moyens de rechercher des standards élevés d'environnement dans tous les domaines liés à la réalisation du marché intérieur.

Fort de ces principes et de ses moyens - qui seraient plus efficaces, il est vrai, si l'on pouvait dans ce domaine comme dans d'autres, décider à la majorité qualifiée - l'Europe peut orienter et coordonner les politiques ayant un impact direct sur la qualité des ressources naturelles. Cet ambitieux programme, je l'ai confié à un Commissaire enthousiaste et compétent qui n'aura que ce dossier en charge. Mais quel dossier, en raison des implications internationales de toute politique de l'environnement !.

Quelques lignes d'action peuvent, d'ores et déjà, être tracées. La Commission proposera la création d'un système européen de mesure et de vérification de l'environnement qui pourra préfigurer la mise sur pied d'une agence européenne pour l'environnement. Il s'agira de relier entre eux et, si nécessaire, de créer les instruments régionaux ou nationaux, publics et privés, de manière à disposer d'un réseau assurant la mesure, la vérification, la certification, l'information et l'alerte. Cette initiative sera, bien entendu, ouverte à nos voisins, et pourra être mise en relation avec d'autres cadres ou structures de même type au plan mondial.

La mise sur pied de cet instrument sera un pas en droite ligne du rapport BRUNDTLAND dont nous sommes très loin d'avoir tiré tous les enseignements. Dans une première phase, la Communauté mènera une action plus déterminée que par le passé dans quatre domaines en particulier - le les cite : la préservation de la couche d'ozone, l'effet de serre, la réglementation des déchets toxiques, enfin la lutte contre la déforestation tropicale. La Commission proposera de prendre et de soutenir, dans les instances internationales compétentes, les initiatives nécessaires.

Mesdames et Messieurs les Députés, l'Europe doit clairement aller de l'avant dans ce combat. Mais attention, elle ne sera le partenaire espéré que si elle regroupe ses forces, que si ses opinions publiques, aujourd'hui encore divergentes, se rapprochent sur ce défi majeur. D'où la nécessité, me semble-t-il, d'une vaste campagne d'information, de l'insertion des problèmes d'environnement dans les programmes scolaires. Notre jeunesse doit se préparer à gérer, en bon père de famille, si j'ose dire, les immenses ressources d'une nature à la fois accueillante et dangereuse, généreuse et avare.

Je le répète, en matière extérieure comme en matière intérieure, cohérence, cohésion, solidarité, sont vous le voyez, les principes qui doivent prévaloir dans l'action d'une Europe partenaire.

L'HISTOIRE N'ATTEND PAS

Mesdames et Messieurs les Députés, alors qu'une Commission vient de terminer son mandat, qu'une autre lui succède pour mener à bien l'oeuvre entreprise, l'Europe ne peut, à l'évidence, ignorer les mouvements du Monde. Si des opportunités se présentent, elle doit les saisir. Si des défis lui sont lancés, elle doit les relever? Car l'Histoire n'attend pas. Elle vient parfois vous déranger, alors que vous souhaiteriez vous concentrer sur votre ouvrage : tisser tous les fils de l'Acte unique.

Des opportunités à saisir

Quelles sont donc ces opportunités à saisir? Faire avancer l'Europe des Citoyens et lancer l'Union économique et monétaire.

Vous mesurez bien la chance exceptionnelle que représente, pour vous comme pour nous, l'élection du Parlement européen au suffrage universel au printemps 1989. N'en doutez pas, la Commission est pleinement concernée par cette élection qui va permettre aux citoyens des douze pays de mieux participer aux débats, de manifester clairement leur double appartenance à leur patrie et à l'Europe.

Sans doute la Commission a-t-elle privilégié, dans sa politique de relance, l'homme au travail sur le citoyen. Mais, dans l'attente de la suppression des frontières, elle n'a pas pour autant totalement délaissé ce dernier : l'augmentation des franchises fiscales, la suppression bientôt complète du contrôle des changes, l'élimination de la double imposition de TVA, le bénéfice des mêmes droits sociaux dans le pays de

résidence, la progression régulière de la reconnaissance des qualifications professionnelles, toutes ces mesures sont autant de preuves concrètes que la Communauté n'est pas une machinerie technocratique, mais bien une aventure humaine. Elles sont la démonstration jusqu'à présent modeste que notre espace est aussi fait - je serais tenté de dire d'abord fait - pour les femmes et les hommes dans toutes les dimensions de leurs activités, leur vie professionnelle, mais aussi leur vie dans la cité, je me réfère particulièrement à la proposition faite, à votre demande, du droit de vote de tous les ressortissants communautaires aux élections locales et au jumelage des villes pour lequel vous venez de voter une résolution à l'unanimité.

Le débat, je l'espère élargi, qui va précéder les élections de juin, constitue donc une chance sans pareille de faire prendre conscience aux citoyens que l'aventure européenne les concerne. Telle est, Mesdames et Messieurs les Députés, votre responsabilité. Et vous savez pouvoir compter sur la Commission pour vous y aider.

Cette élection pose évidemment aussi la question des pouvoirs de votre Parlement. Comment ne pas constater le paradoxe qu'il y a à faire élire au suffrage universel des parlementaires, que l'Acte unique a certes fait sortir d'un simple rôle consultatif pour leur assurer un droit d'amendement, mais qui n'ont de pouvoir véritable de décision qu'en matière budgétaire et pour de nouvelles associations ou adhésions ? N'y a-t-il pas là un risque de désaffection des citoyens vis-à-vis d'une élection dont, dès lors, ils ne perçoivent pas clairement l'enjeu ?

Personnellement, je ne le crois pas, parce que, et vous le prouvez tous les jours, l'influence réelle de votre Assemblée sur le processus de décision va déjà au-delà de ce que disent les textes mais surtout parce que - et tout le monde en a conscience - le Parlement européen est l'institution de l'avenir. Je suis persuadé que, de même que l'Acte unique a introduit la procédure de coopération, de même un nouveau développement des politiques communes se traduira

vraisemblablement par un renforcement des pouvoirs de votre Assemblée. C'est d'ailleurs l'avis qu'a exprimé très nettement le Chancelier KOHL lors du débat général au Conseil Européen de Rhodes.

Voilà qui m'amène tout naturellement, car il sera question de changements institutionnels, à l'union économique et monétaire.

Comme vous en êtes convaincus, Mesdames et Messieurs les Députés, la Communauté ne recueillera tous les bénéfices de la réalisation de l'Acte unique que si, parallèlement, les Etats membres améliorent leur coopération dans leurs politiques macro-économiques et monétaires.

L'étude menée sous la direction de Monsieur Cecchini le démontre d'une manière convaincante, notamment en ce qui concerne les potentialités de créations d'emplois : 2 millions sans politiques communes, 5 millions avec des politiques communes.

C'est pourquoi la Commission avait proposé, dès 1985, le renforcement du Système Monétaire Européen et une stratégie coopérative de croissance. Des pas furent franchis dans le domaine monétaire, mais en revanche la Commission ne réussit pas à convaincre les gouvernements de la pertinence de ses propositions en matière macroéconomique. La conjoncture économique s'est certes améliorée - j'y ai fait allusion auparavant - mais les Douze sont loin, je vous assure, d'avoir tiré tout le parti souhaitable d'une utilisation combinée de leurs marges de manoeuvre en matière de croissance et d'emplois.

Nos propositions restent donc valables. Elles seront actualisées en fonction de l'évolution de l'environnement international. Au 1er juillet 1990, lorsqu'entrera en vigueur la libération totale des mouvements de capitaux, un pas devra être franchi vers plus de coopération, si la Communauté veut tirer tout le profit de l'espace financier commun ainsi créé. Ce qui nous permettra d'utiliser au mieux l'épargne des Européens, d'attirer des capitaux extérieurs et d'accroître la puissance de nos places financières.

Un renforcement de la coopération économique et monétaire est donc indispensable au 1er juillet 1990. C'est indispensable. Est-ce suffisant ? Non, a pensé le Conseil européen de Hanovre qui a décidé d'examiner, à Madrid, en juin prochain, les moyens de parvenir progressivement à l'Union économique et monétaire.

Ne nous y trompons pas. Il s'agira d'un authentique bond en avant, d'un double point de vue. En effet, dans le cadre de l'Union économique et monétaire, ce sont de nouvelles possibilités de prospérité économique et de création d'emplois qui nous seront offertes, en plus des promesses liées à la réussite de l'Acte unique. Mais, cette Union ne sera possible qu'au prix d'une nouvelle mutation de nos institutions, afin de créer, d'une part, un Système Européen de Banques centrales et, d'autre part, le cadre permettant d'assurer une cohérence et une efficacité plus grandes des politiques économiques nationales.

Le Comité ad hoc créé par le Conseil européen soumettra son rapport dans les délais prévus. Ainsi, les Chefs d'Etat et de gouvernement pourront réfléchir et débattre sur ce que représenterait, à son stade final, l'Union économique et monétaire. Mais ils seront également saisis d'un schéma permettant, pas à pas, à un rythme réaliste et raisonnable, de constituer cette Union.

Mesdames et Messieurs, il y a de bonnes raisons de penser, l'expérience aidant, que l'évolution progressive vers l'Union serait grandement facilitée par la création d'un cadre institutionnel adéquat. Si tel est bien le cas, il sera nécessaire, comme en 1985, d'ouvrir la voie à une nouvelle conférence intergouvernementale chargée d'élaborer les dispositions destinées, comme l'Acte unique, à compléter le Traité de Rome.

Nul doute que le Parlement européen, par ses travaux déjà en cours au sein de la commission économique et monétaire - je pense au rapport Franz-, puis par sa délibération sur le rapport du Comité ad hoc, contribuera, comme il l'a fait pour l'Acte unique, à cette nouvelle étape décisive, je dis bien décisive, pour définir le cadre politique et institutionnel d'une Europe économique, monétaire et sociale.

Des défis à relever

Je vous ai dit : les opportunités à saisir, certes, mais aussi des défis à relever. L'histoire n'attend pas et 1992 est désormais trop proche pour ne pas commencer à penser à l'après-1992. Deux perspectives doivent dès maintenant nous mobiliser. Tout d'abord, donner à la Communauté la nécessaire dimension pour l'éducation, la culture et les problèmes de société, apporter une réponse à l'appel des autres Europes.

Au premier défi correspond cette question que nous nous posons tous : de quoi est encore capable la civilisation européenne, comment revivifier les forces qui l'ont faite et ranimer ses humanismes vivants ? La réponse repose évidemment sur le tryptique éducation, culture, société. La formation tiendra forcément dans nos politiques communes un rôle central à l'avenir. Alors que depuis des siècles les hommes avaient vécu au rythme des saisons, avaient répété les mêmes gestes, se les

étaient transmis, le rythme aujourd'hui a changé : la vie est plus longue, on doit changer d'activité, la mobilité géographique devient une inévitable contrainte et la technologie modifie les instruments de notre vie quotidienne. La secrétaire délaisse sa machine à écrire pour le traitement de texte et partout l'homme doit s'adapter à de nouvelles méthodes et à de nouveaux instruments. Dix ans après l'école ou l'université, l'acquis éducatif et professionnel est menacé d'obsolescence.

Vous aurez remarqué que pas plus tard que jeudi dernier, patrons et syndicats ont eu conscience de ce défi, eux qui ont accepté la semaine passée à Bruxelles de faire de l'éducation et de la formation les thèmes majeurs du dialogue social. Même si - et nous le savons - les compétences de la Commission sont, dans ce domaine, limitées, même si la Communauté devra compléter, par la reconnaissance mutuelle des qualifications, ce qui a déjà été fait avec les diplômes, le temps est venu, me semble-t-il pour les gouvernements de confronter leurs expériences, de comparer leurs choix. Ils sont d'ailleurs que les ministres compétents sont demandeurs d'une réflexion d'ensemble sur ce que devrait être la politique de l'éducation dans la société d'aujourd'hui et de demain.

Faut-il aussi dans le développement des échanges non plus seulement des biens et des services, mais aussi des idées - cette cinquième liberté non prévue par le Traité mais indispensable pour donner de la chair à notre projet - trouver de nouveaux objectifs sur le modèle déjà éprouvé d'ERASMUS et de COMETT, promouvoir des échanges entre lycéens, écoliers ?

Pourquoi ne pas systématiser des échanges entre classes des écoles des Etats membres pour que chaque élève du secondaire ait passé au moins un mois dans un établissement d'un autre Etat membre. Il y a des classes de neige, il y a des classes de mer, pourquoi pas des classes 1992 ? Elles peuvent voir le jour dès cette année.

Education, culture, société : le chantier est immense. L'Europe, en tant que telle, ne fait que l'aborder. Nous devons avoir, au-delà de ces premiers pas, la vive conscience de ce qui aujourd'hui peut mettre en danger l'équilibre de notre société et l'autonomie des personnes. Nous rêvons d'une Europe exemplaire, plus démonstrative pour prendre la tête du combat pour les droits de l'homme, partout où ils sont bafoués.

Qu'on ne se le cache pas, nous ne ferons face à ces risques nouveaux qui nous menacent que par une coopération accrue à l'échelon européen. Cela vaut pour la télévision à haute définition tout autant que, par exemple, pour le vaccin anti-SIDA pour lequel nous devrions nous mobiliser afin de coordonner et, même prendre la décision de rapprocher les efforts de recherche qui se déploient actuellement dans certains pays membres. Mesdames et Messieurs, ce que nous avons réalisé pour le cancer, nous sommes en mesure de le faire pour cet autre terrible fléau.

Une Europe ou des Europe ?

Pour les "autres Europe", la question qui se pose est simple : comment concilier la réussite de l'intégration des Douze tout en ne repoussant pas ceux qui ont autant le droit que nous de se dire Européens ? Vous le savez, la Commission a déjà pris une position de principe : priorité à l'approfondissement sur l'élargissement. Rien en effet ne doit nous distraire de notre devoir : réaliser l'Acte unique. Ceci étant, cela ne nous a nullement empêchés de renforcer les accords aussi bien avec les pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange qu'avec certains pays de l'Est, voire avec ceux que j'appelle les orphelins de l'Europe - Chypre, Malte, la Yougoslavie - et aussi avec la Turquie qui a d'ailleurs déposé une demande d'adhésion pour laquelle la Commission remettra un premier rapport au Conseil des Ministres avant la fin de cette année.

Mais d'autres pays européens nous sollicitent. Faut-il aller plus loin ? Sous quelle forme ?

Je pense d'abord à nos très proches amis de l'Association Européenne de Libre Echange. Nous avons jusqu'à présent cheminé avec eux sur la voie ouverte par la Déclaration de Luxembourg de 1984, celle du renforcement continu d'une coopération pragmatique. Au fur et à mesure que nous avançons, la pente devient plus raide. Nous approchons du moment où le grimpeur songe à souffler et à s'arrêter pour se demander : est-ce la bonne direction, sommes-nous bien outillés pour continuer sur ce sentier ?

Il me semble qu'au début de cette réflexion deux voies s'ouvrent alors à nous : ou bien continuer dans le cadre des rapports actuels, en fait essentiellement bilatéraux, pour aboutir finalement à une zone de libre échange englobant la Communauté et les pays appartenant à l'Association Européenne de Libre Echange. Ou bien rechercher une nouvelle forme d'association qui serait plus structurée sur le plan institutionnel avec des organes communs de décision et de gestion afin d'accroître l'efficacité de notre action. Ce serait aussi souligner la dimension politique de notre coopération dans les domaines de l'économique, du social, du financier, voire du culturel.

Sur le cadre institutionnel de cette coopération, il est prématuré d'aller dans les détails. J'ai mes propres idées, mais elles doivent tout d'abord être discutées par la nouvelle Commission, puis de manière informelle et sans engagement avec les pays intéressés.

Observons cependant que les solutions possibles ne seront pas les mêmes, selon que l'Association Européenne de Libre Echange décidera ou non de renforcer ses propres structures. Dans l'affirmative, le cadre de notre coopération reposerait sur deux piliers constitués par nos deux organisations. Dans la négative, il ne pourrait s'agir que d'un schéma se fondant sur

les règles communautaires, lesquelles seraient étendues - dans certains domaines à préciser - aux pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange qui le souhaiteraient, puis, peut-être dans l'avenir, à d'autres nations européennes.

Mais si l'on écarte, l'espace d'un instant de réflexion, l'aspect institutionnel d'une telle initiative pour se concentrer sur le contenu de cette coopération élargie, plusieurs questions délicates se posent. On observe, en effet, que nos partenaires de l'Association Européenne de Libre Echange sont intéressés essentiellement, encore que les motivations soient nuancées selon les pays, par le fait de bénéficier des formidables potentialités d'un grand marché sans frontières. Mais chacun le sait déjà, celui-ci forme un tout avec ses avantages et ses coûts, ses possibilités et ses contraintes. Peut-on en prendre et en laisser ? J'ai, à ce sujet, quelques doutes qu'il est facile d'illustrer.

Le marché intérieur, c'est d'abord une union douanière. Nos partenaires sont-ils prêts à adhérer à la politique commerciale commune que toute entité de cette nature doit pratiquer avec les pays tiers ? Ont-ils les mêmes conceptions de base que nous ? Le grand marché, c'est aussi l'harmonisation. Nos partenaires sont-ils disposés à transposer, dans leurs législations nationales, les règles communes indispensables à la libre circulation des produits et, par voie de conséquence, à accepter le contrôle de la Cour de Justice qui a fait la preuve de sa haute compétence et de son impartialité ? De même pour les principes qui régissent les aides d'Etat, sous leurs diverses formes ? Ou encore pour les conditions sociales d'une concurrence loyale et orientée vers le progrès des conditions de vie et de travail ? Telles sont les questions qui se posent et que nous leur posons.

Mais, Mesdames et Messieurs, la Communauté, ce n'est pas qu'un grand marché. C'est un espace économique et social sans frontières ayant vocation à se transformer en une union politique comportant une coopération croissante en matière de politique étrangère et de sécurité. Ce contrat de mariage est, en quelque sorte, indivisible, même si toutes ses stipulations ne sont pas encore mises en oeuvre. Seule cette affectio societatis qui nous unit nous permet de transcender difficultés et contradictions, bref d'avancer dans tous les domaines de l'activité collective. Dès lors, il est extrêmement délicat de vouloir établir, au sein de cette union qui se veut exhaustive, des menus à options.

Ces quelques remarques ne sont là que pour faire avancer la réflexion déjà engagée, je le sais, au sein de chaque pays membre de l'AELE. Nul doute que lors de la prochaine réunion de cette organisation, en mars prochain, sous présidence norvégienne, ces questions ne soient à nouveau à l'ordre du jour.

Mon sentiment est que la Communauté des Douze doit être disponible pour une discussion approfondie sur les possibilités d'une coopération renforcée, voire élargie, avec ces pays.

Je n'en oublie pas pour autant ceux qui, chacun à leur manière, frappent à notre porte. Je les ai déjà évoqués. Mais je ne voudrais clore ce chapitre sans faire référence au concept de la Maison Europe tel que l'a évoqué Monsieur Gorbatchev. Bien sûr, nous connaissons les exactes dimensions géographiques de l'Europe, bien sûr nous voulons, de toutes nos forces, que la paix, l'échange et la coopération soient les traits de l'Europe de demain. Mais gardons-nous de tout lyrisme ou de tout effet

d'annonce. Et je dirais, pour mieux me faire comprendre, que nous rêvons d'un village Europe où l'entente régnerait, où les activités économiques et culturelles se développeraient dans la confiance mutuelle. Mais si j'avais à dessiner aujourd'hui ce village, j'y verrais bien une Maison appelée "Communauté européenne" dont nous serions les seuls architectes et dont nous conserverions soigneusement les clés, quitte à ouvrir nos portes pour un échange avec nos voisins.

Mesdames et Messieurs les Députés, il me semble que dans le nouvel élan de la construction européenne, nous avons réussi à concilier vision et pragmatisme. Je ne vous ai rien caché des insuffisances ou des contradictions, telles qu'elles m'apparaissent, de la construction européenne. Mais il était utile de bien marquer les progrès réalisés depuis quatre ans, grâce au concours de tous. Il était bon de souligner le changement radical de climat dans notre Europe, même s'il y a bien des inquiétudes à dissiper, bien des efforts à faire pour nous préparer aux prochaines échéances. Quand le chemin devient escarpé et plein d'embûches, quand le découragement nous guette, alors faut-il en revenir à deux notions simples : l'impérieuse nécessité de nous unir pour affronter les défis de l'Histoire, l'extraordinaire stimulant que constitue la perspective d'une Europe unie, telle que l'avait imaginée, avec prémonition, Jean Monnet.

Il disait

"Créer progressivement entre les hommes et les femmes d'Europe le plus vaste intérêt commun géré par des institutions communes démocratiques auxquelles est déléguée la souveraineté nécessaire. Telle est la dynamique qui n'a cessé de fonctionner depuis les débuts de la Communauté européenne, brisant les préjugés, effaçant les frontières, élargissant en quelques années à la dimension d'un continent le processus qui avait au cours du siècle formé nos vieux pays".

La force des institutions est vitale pour notre réussite. Toutefois, la méthode ne l'est pas moins, et j'y reviens pour terminer et pour dissiper toute ambiguïté et pour éviter à l'avenir tout conflit de doctrine inutile. L'Europe revit, nos activités économiques sont stimulées. Toutefois la compétition entre nous doit être complétée, corrigée, humanisée par la coopération entre les Etats, les régions, les entreprises, les partenaires sociaux. La suppression de toutes les entraves aux échanges stimule nos énergies, mais il n'existe pas de marché qui puisse fonctionner sans un minimum de règles, qu'il s'agisse de veiller à une concurrence loyale ou d'éviter le dumping social. Toutes nos économies nationales sont d'ailleurs fondées sur la combinaison du jeu du marché, du dialogue social et de l'action des institutions publiques, politique macroéconomique de l'Etat et politique monétaire de la Banque centrale. Qui pourrait contester cela ? Comment, sans cela, imaginer un espace européen doté d'une volonté politique capable d'assumer des finalités délibérément choisies ? Et cela dans le respect du principe de subsidiarité, afin d'éviter une centralisation excessive et inutile. La Commission y veille pour sa part, mais, convenez-en, elle n'est pas la seule institution en cause.

Cette insistance sur la subsidiarité, nous la retrouvons dans votre projet de Traité d'Union Européenne élaboré sous l'inspiration d'Altiero Spini. C'est que ce principe a une autre justification, plus profonde. L'Europe menaçait d'être malade de ses divisions, mais elle est formidablement riche de ses diversités. Il convient de les préserver, mieux de les faire fructifier pour le bien commun. Et en fin de compte, notre sentiment de partager cette aventure collective - l'Europe en voie de se faire - ne peut que fortifier notre sentiment d'appartenance à l'une de nos vieilles nations. Oui, je le répète, nos fiertés nationales n'ont pas à s'effacer, pas plus que nos préférences philosophiques ou politiques. Après tout, ne voulons-nous pas être les champions de la démocratie renouée ? Champions des droits de l'homme, champions du pluralisme ?

Ainsi, Mesdames et Messieurs les Députés, je vous le répète, après un discours trop long, mais à la veille d'une confrontation électorale pleine de promesses : l'Europe sera pluraliste ou ne sera pas; l'Europe sera européenne ou ne sera rien.